



MINISTÈRE DU LOGEMENT, DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES ET DE LA RURALITÉ
MINISTÈRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

La Ministre

CAB/MN/VA/JL/MR/D-15-020319

Le Ministre

Paris, le **24 SEP. 2015**

Objet : Lettre de mission « jeunes ».

Monsieur le Délégué interministériel,

Le Président de la République a fait de la jeunesse une priorité pour l'ensemble du Gouvernement. Dans ce cadre, la politique d'hébergement et d'accès au logement en faveur des jeunes en constitue un des axes majeurs pour favoriser leur accès à l'autonomie, la construction de leur avenir et le soutien de celles et ceux qui sont les plus en difficulté. Le plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, adopté lors du comité interministériel de lutte contre les exclusions le 21 janvier 2013 et le plan Priorité jeunesse, qui fait l'objet d'un comité interministériel de la jeunesse annuel depuis février 2013, en définissent les contours principaux.

Cette politique vise 3 objectifs principaux :

- Améliorer les conditions d'hébergement et de logement pour une meilleure réponse aux besoins des jeunes,
- Favoriser l'accès à un logement autonome,
- Prévenir les ruptures,

Concernant l'amélioration des solutions d'hébergement et de logement correspondant aux besoins des jeunes, plusieurs actions et initiatives ont déjà été engagées. Vous vous attacherez à les diffuser, les valoriser, et à en produire des enseignements en permettant l'extension.

En partenariat avec les différents acteurs, vous vous appuyerez sur ces projets et élaborerez des propositions et un plan d'actions sur les 3 axes suivants : une évolution du modèle FJT, un meilleur accompagnement social des jeunes, en lien avec les différents dispositifs comme la garantie jeunes ou le service civique, et un meilleur accès à l'information.

Nous vous demandons également d'assurer le pilotage, en lien étroit avec la DHUP, la DGCS et la DJEPVA, d'un accord cadre entre l'Etat et l'UNHAJ. Cet accord, qui s'appuiera sur la rénovation énergétique des bâtiments, portera en outre sur l'évolution du projet social pour une meilleure réponse aux besoins des jeunes et un rapprochement des conditions de vie du logement ordinaire. Nous souhaitons que celui-ci soit conclu avant la fin de l'année 2015 pour entrer rapidement en œuvre.

Monsieur Sylvain MATHIEU

Délégué interministériel pour l'hébergement

et l'accès au logement des personnes sans abris ou mal logées

244, boulevard Saint Germain

75 007 PARIS

Vous aurez aussi pour mission d'assurer le pilotage, le suivi et l'évaluation, en lien avec la DHUP, la DGCS et la DJEPVA, des projets « innovation sociale dans le champ de l'hébergement et de l'accès au logement des jeunes ».

Afin de permettre un meilleur accès des jeunes à un logement autonome en coordination avec la DHUP, la DGCS et la DJEPVA, vous favoriserez la mise en place, en région, d'instances partenariales interministérielles. Vous assurerez ainsi une meilleure prise en compte des jeunes dans les différents documents de programmation, instances et dispositifs existants (diagnostics à 360°, PDALHPD, SIAO etc.) et vous attacherez à améliorer la connaissance sur ce sujet. Vous vous appuyerez pour cela sur votre réseau de correspondants que vous réunissez régulièrement.

Vous favoriserez également la participation des jeunes, en lien avec les différentes organisations de jeunes et les associations engagées sur ces thèmes. Enfin, vous chercherez à favoriser toutes les formes d'accès au logement et adaptées aux jeunes comme la colocation ou les appartements partagés.

Enfin, vous porterez une attention particulière à la prévention des ruptures, notamment pour les jeunes sortant d'une prise en charge ASE ou PJJ. Vous animerez et coordonnerez l'action interministérielle sur le volet hébergement et accès au logement, en bonne articulation avec le Ministère du Logement, de l'Egalité des territoires et de la Ruralité, le Ministère de la Justice, le Ministère des Affaires sociales, de la Santé et du Droit des femmes, le Ministère de l'Intérieur, le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports et le Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social. Vous renforcerez également le dialogue et la concertation avec le secteur associatif, les bailleurs sociaux et les collectivités, notamment les conseils départementaux et les conseils régionaux. Vous organiserez pour cela les modalités d'une concertation régulière et constructive avec l'ensemble des acteurs, en articulation avec l'expérimentation nationale pilotée par la DPJJ et la DGCS.

Sur la base d'un tableau de bord à construire en partenariat avec les principales directions intéressées, vous nous rendrez compte trimestriellement de l'avancée de ces missions.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Délégué interministériel, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.



Sylvia PINEL



Patrick KANNER